

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025 – FACULTE DE GÉNIE

	Trimestre automne 2024				Trimestre hiver 2025			
	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL
Journée d'accueil	29 août		29 août	s/o	s/o			
Début du trimestre	26 août				6 janvier			
Activités de la Rentrée	28 et 29 août		s/o	s/o	s/o			
Début des stages coopératifs	3 septembre			s/o	6 janvier		s/o	
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre <sup>1</sup>			Avant la 2 <sup>e</sup> séance du cours	21 janvier <sup>1</sup>		Avant la 2 <sup>e</sup> séance du cours	
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre <sup>1</sup>			15 septembre <sup>1</sup>	21 janvier <sup>1</sup>		21 janvier <sup>1</sup>	
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2025)			s/o	21 janvier (stage été 2025)		s/o	
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre <sup>2</sup>		15 novembre <sup>2</sup>	15 novembre <sup>2</sup>	15 mars <sup>2</sup>		15 mars <sup>2</sup>	
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.							
Fin des stages coopératifs	13 décembre			s/o	18 avril		s/o	
Fin du trimestre	23 décembre				25 avril			
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o				26 et 27 avril		s/o	
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>								
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 2 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 27 septembre Jour de l'Action de grâce : 14 octobre				Vendredi saint : 18 avril Pâques : 19 au 21 avril			
Journée réservée aux activités étudiantes	29 août		s/o		22 janvier		s/o	
Semaine de relâche	21 au 25 octobre			s/o	3 au 7 mars			
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	21 septembre				s/o			
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o				s/o			

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter la mise à jour des calendriers, visitez le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/etudes/calendriers-facultaires/>

Note 1 : Pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre, le choix ou la modification ou le retrait doit se faire avant la deuxième séance du cours

Note 2 : Pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre, l'abandon doit se faire durant les deux premiers tiers de cette activité ou à la date indiquée au dossier de l'activité pédagogique

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2024-2025 – FACULTE DE GÉNIE

	Trimestre été 2025			Demi-trimestre mai-juin 2025
	Baccalauréats	Maîtrises et doctorats	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS COMPLET	Centre de développement professionnel CHEMINEMENT À TEMPS PARTIEL
Journée d'accueil	s/o			
Début du trimestre	28 avril			
Activités de la Rentrée	s/o			
Début des stages coopératifs	5 mai			s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	21 mai			Avant la 2 <sup>e</sup> séance du cours
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	21 mai			Avant la 2 <sup>e</sup> séance du cours <sup>1</sup>
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	15 mai (stage automne 2025)			s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	8 juillet <sup>2</sup>			8 juillet <sup>2</sup>
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.			
Fin des stages coopératifs	15 août			s/o
Fin du trimestre	15 août			23 juin
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	23 et 24 août	23 et 24 août		s/o
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>				
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Journée nationale des Patriotes : 19 mai Journée nationale du Québec : 24 juin Fête du Canada : 30 juin			Journée nationale des Patriotes : 19 mai Journée nationale du Québec : 24 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	s/o			
Semaine de relâche	s/o			s/o
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o			
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	16 au 19 mai	/s/o		s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter la mise à jour des calendriers, visitez le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/etudes/calendriers-facultaires/>

Note 1 : Pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre, le choix ou la modification ou le retrait doit se faire avant la deuxième séance du cours

Note 2 : Pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre, l'abandon doit se faire durant les deux premiers tiers de cette activité ou à la date indiquée au dossier de l'activité pédagogique